

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Stéphane Hessel : La Déclaration universelle des droits de l'homme 'témoigne de l'audace de l'époque'

Date de mise en ligne : jeudi 11 décembre 2008

- Archives -

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

'La Déclaration témoigne de l'audace de cette époque. René Cassin a eu le culot de l'appeler universelle alors qu'on l'a fait à 18 et qu'elle a été adoptée par 48 pays. Toutefois, elle a le droit d'être qualifiée d'universelle car elle a été rédigée avec grand soin', se souvient Stéphane Hessel, qui a assisté aux travaux de la commission de juristes chargés de sa rédaction.

source : contreinfo.info - 10 décembre 2008

Le Français **Stéphane Hessel**, aujourd'hui âgé de 91 ans, a été le témoin de la rédaction et de l'adoption il y a 60 ans de la **Déclaration universelle des droits de l'homme**, une « période exceptionnelle », raconte-t-il dans un entretien au Centre d'actualités de l'**ONU**.

Né à Berlin en 1917, fils de l'écrivain Franz Hessel et de Helen Grund, il est entré au ministère français des affaires étrangères à la fin de la Seconde guerre mondiale. « J'étais un diplomate français frais émoulu du dernier concours. J'avais été reçu le 15 octobre 1945 et je suis arrivé à New York en février 1946. J'ai fait la connaissance d'**Henri Laugier**, qui était alors Secrétaire général adjoint des Nations Unies. Il m'a pris comme directeur de cabinet. Avec lui, il y avait **John Peters Humphrey**, directeur de la Division des droits de l'homme au Secrétariat des Nations Unies. J'étais en contact permanent avec l'équipe qui a rédigé la Déclaration, dont l'Américaine **Eleanor Roosevelt** et le Français **René Cassin** », se souvient-il. « Au cours des trois années, 1946, 1947, 1948, il y a eu une série de réunions, certaines faciles et d'autres plus difficiles. J'assistais aux séances et j'écoutais ce qu'on disait mais je n'ai pas rédigé la Déclaration. J'ai été témoin de cette période exceptionnelle », ajoute-t-il.

Selon lui, « la Déclaration témoigne de l'audace de cette époque. René Cassin a eu le culot de l'appeler universelle alors qu'on l'a fait à 18 et qu'elle a été adoptée par 48 pays. Toutefois, elle a le droit d'être qualifiée d'universelle car elle a été rédigée avec grand soin. » Il rappelle que la composition de la commission chargée de la rédaction était très ouverte, avec des représentants de près de vingt pays, dont la Chine, l'Union soviétique, le Royaume Uni, l'Egypte, l'Inde, l'Iran, le Liban, le Panama, le Chili, etc... « On ne peut pas dire que cela soit un texte occidental. Les 30 articles sont bien rédigés. Certes on retrouve des termes utilisés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis. Mais il est injuste de dire que ce texte a été imposé par les Occidentaux. Quand il a été contesté, il l'a été par des gouvernements autoritaires et non pas par les peuples eux-mêmes », souligne-t-il.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, qui énonce les droits fondamentaux de l'individu, a été adoptée le 10 décembre 1948 à Paris par 48 votes pour, zéro contre et 8 abstentions.

Aujourd'hui, Stéphane Hessel pense que le texte a un peu vieilli : « C'est un monument d'une certaine époque. Il n'a pas abordé un certain nombre de problèmes, comme la relation de l'homme avec la Terre et le terrorisme ». Toutefois, il juge que la Déclaration « reste parfaitement valable car les droits qu'elle proclame restent valables ».

Selon lui, il reste beaucoup à faire sur le plan des droits économiques et sociaux qui font partie de la Déclaration. « Il n'y a pas de pays où en matière de droit à l'emploi, de droit à la santé, de droit au logement, etc ? il ne reste pas à faire », dit-il. « La réalité n'est pas ce dont rêvaient les rédacteurs de la Déclaration mais ils le savaient. La Déclaration était un programme proposé aux Etats », conclut-il.

Stéphane Hessel devait recevoir mercredi à Paris le Prix UNESCO/Bilbao par le directeur général de l' **UNESCO** , **Koïchiro Matsuura**, pour sa contribution exceptionnelle « à la promotion d'une culture des droits de l'homme, de justice et de dignité » ainsi que « son implication personnelle dans l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme ».

Publication originale [ONU](#)

lire aussi sur www.saphirnews.com : "[Les peuples et les nations doivent cheminer vers plus de paix, de justice et de liberté](#)" - Entretien exclusif avec Stéphane Hessel

et sur www.ldh-toulon.net (19 décembre 2008) : [la lente gestation de la Déclaration universelle des droits de l'Homme](#)

Télécharger la



Déclaration universelle des droits de l'homme